

Le Conseil canadien sur la reddition de comptes publie son rapport intermédiaire sur les inspections de 2020

TORONTO, le 14 octobre 2020 – Le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) a publié son [rapport public intermédiaire](#) sur ses évaluations de la qualité de l’audit de 2020, qui comprend ses observations initiales quant à l’incidence de la pandémie sur les audits des sociétés ouvertes.

Bien que les inspections des dossiers de mission en 2020 aient été retardées pendant une courte période, alors que le CCRC et les cabinets se préparaient à effectuer ce travail à distance, les constatations relatives aux inspections des dossiers d’audit dans les quatre plus grands cabinets comptables du Canada à ce jour laissent entendre que, globalement, le nombre de constatations importantes est inférieur à celui de l’année précédente. Ces résultats sont susceptibles de changer à mesure que le CCRC effectue le reste de ses inspections, qui comprendront un certain nombre d’audits réalisés pendant la pandémie.

« L’année 2020 a été une année hors du commun, a déclaré Carol Paradine, chef de la direction du CCRC. Les perturbations économiques liées à la COVID-19 ont donné lieu à un grand nombre d’enjeux importants en matière de comptabilité et d’audit. Le contexte actuel est un territoire inconnu pour les auditeurs, la pandémie continuant de poser des défis à la façon dont l’audit est effectué. Le CCRC s’attend à ce que les auditeurs fassent preuve d’une diligence accrue dans le respect des normes d’audit et aient recours aux pratiques éthiques exigées par la profession au moment de préparer les audits de fin d’exercice et lors de la planification pour 2021. »

Le CCRC encourage les cabinets comptables à fournir ce rapport à tous les comités d’audit de leurs émetteurs assujettis. Les comités d’audit devraient discuter du contenu de ce rapport, des constatations relatives à un dossier et de toutes les mesures correctives prises, le cas échéant, avec leur auditeur externe.

Le Rapport d’informations sur la qualité de l’audit du CCRC : Résultats intermédiaires des inspections de 2020 du CCRC est disponible à www.cpab-ccrc.ca. Le CCRC publiera son évaluation finale des inspections de dossiers de mission prévues, y compris les répercussions de la pandémie de COVID-19, en mars 2021.

À propos du CCRC

Le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) est l’organisme de réglementation indépendant de l’audit des sociétés ouvertes du Canada. Chargé de superviser les audits effectués par des cabinets comptables inscrits, le CCRC contribue à la confiance du public dans l’intégrité de l’information financière et s’engage à protéger le public investisseur du Canada. Le CCRC fait la promotion d’une qualité d’audit durable grâce à une réglementation proactive, au dialogue avec les parties prenantes nationales et internationales et à des idées pratiques pour informer les participants aux marchés financiers. Le CCRC a des bureaux à Montréal, à Toronto et à Vancouver.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Adrienne Jackson, directrice principale, Communications

Conseil canadien sur la reddition de comptes

adrienne.jackson@cpab-ccrc.ca